

REGLEMENT PARTICULIER – 11^{ème} Coupe de la Loire

Cette compétition se déroulera les 16 et 17 juin 2018 aux gymnases Boulevard de Belgique et Carnot à Roanne.

- 1- Elle se déroulera selon les règles de la FFBad, sous la responsabilité de la Juge-Arbitre Laure Grangeon et de son adjoint Michaël Vial.
- 2- La compétition est autorisée par la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton. Numéro d'autorisation en attente.
- 3- Toute participation à la compétition implique l'acceptation du présent règlement. Les juges arbitres ont la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement.
- 4- La Coupe de la Loire oppose des joueurs licenciés à la Fédération Française de Badminton dans les catégories minibad, poussin, benjamin, minime, cadet, junior, sénior et vétéran, adhérant aux clubs du département de la Loire.
- 5- **La coupe de la Loire étant une organisation commune à tous les clubs ligériens, chaque joueur cadet, junior, sénior ou vétéran participant à la compétition s'engage à apporter son aide bénévole à un ou plusieurs moments du week-end (installation, accueil, table de marque, buvette, rangement...)**
- 6- Séries et tableaux ouverts :

-Jeunes : Simple le samedi et double le dimanche pour les minibads, poussins, benjamins, minimes et cadets.
Tous les jeunes devront s'inscrire obligatoirement dans leur catégorie d'âge, aucun surclassement ne sera admis à l'inscription. L'organisateur se réserve le droit de proposer des surclassements en cas d'annulation de certains tableaux.

Pas de tableau de mixte.

Les juniors joueront avec les adultes.

- Adultes : Simple OU mixte le samedi, double le dimanche pour les NC, P, D, R, N3, N2 et vétérans.

- 7- En fonction du nombre d'inscrits, les différentes séries pourront être regroupées ou scindées sans l'accord des joueurs concernés.
- 8- **Les simples (jeunes et adultes) et les mixtes (adultes) se joueront entièrement le samedi, finales comprises. Les doubles dames et doubles hommes (jeunes et adultes) se joueront entièrement le dimanche.**
- 9- Tous les tableaux se joueront en poules avec 2 sortants, suivies de phases finales si le nombre d'inscrits le permet.
- 10- Les organisateurs en accord avec les Juge-arbitres, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi. Ceci en regroupant, si besoin, les séries dans un même tableau ou en annulant un tableau si le nombre d'inscrits est insuffisant.
- 11- **L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits par catégorie. En cas de surnombre, priorité sera donnée aux inscriptions reçues le plus tôt, dans l'ordre chronologique.** En cas de trop grand nombre d'inscriptions, une liste d'attente est constituée par ordre d'arrivée.
- 12- **La date limite d'inscription est fixée au 30 mai 2018.**
- 13- Les droits d'engagement par joueur sont fixés à :
 - pour les catégories jeunes : 7 € pour 1 tableau et 9 € pour 2 tableaux,
 - pour les catégories adultes : 14 € pour 1 tableau et 18 € pour 2 tableaux.

Une facture sera envoyée à chaque club après la compétition. Les droits d'engagement d'un joueur forfait ne seront décomptés au club que sur présentation d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail ou autres...)

- 14- **Les inscriptions des joueurs se feront par club et devront être envoyées avant le 30 mai 2018 par mail au responsable des inscriptions à l'adresse suivante : coupedelaloire@gmail.com**
- 15- **Les têtes de séries et premiers de poule seront désignés au CPPH du jeudi 31 mai.** Le tirage au sort des tableaux aura lieu **le 2 juin 2018.**
- 16- Les volants sont à la charge des joueurs (partage). En cas de litige, les volants officiels seront ceux en vente dans la salle (Babolat Tournament nylon pour les séries P et Babolat Plumes Grade 2 pour les autres séries).
- 17- Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBad est exigée sur les terrains.
- 18- Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage jusqu'aux finales où éventuellement des arbitres (ou faisant office) seront proposés par le comité d'organisation ou le juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).
- 19- **Pour les catégories poussinet minibad :**
La longueur du terrain sera diminuée de 72 cm correspondant au couloir du fond de service de double. Le filet sera abaissé à une hauteur de 1,40 m aux poteaux.
- 20- Le plateau de jeu est uniquement réservé aux juges arbitres, aux organisateurs, aux joueurs, ainsi qu'aux entraîneurs (2 maximum par joueur). Des chaises pour les coachs seront prévues derrière les terrains où l'espace libre le permet. Le coaching est possible à 11 et entre les sets.
- 21- **Tout joueur devra dès son arrivée se faire pointer à la table d'accueil.**
- 22- **A l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié** par le juge arbitre et ce quel que soit le niveau de la compétition.
- 23- Le temps minimum de repos entre deux matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit, sur proposition du J.A., avec l'accord des joueurs intéressés. Le J.A. peut accorder un repos plus long si cela lui paraît souhaitable.
- 24- Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'horaire annoncé. L'ordre des matchs affiché dans la salle est indicatif, il peut-être modifié en accord avec les juges arbitres pour le bien de la compétition.
- 25- A l'appel de son match, tout joueur a 3 minutes de temps de préparation. Il doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants neufs ainsi qu'avec tous les accessoires utiles et nécessaires à son match (2 raquettes conseillées, maillot, serviette, boisson, alimentation, etc...)
- 26- Pendant l'échange, tout volant touchant l'infrastructure fixe ou mobile du gymnase est considéré faute. Au service, il est à remettre s'il touche le filin (infrastructure mobile).
- 27- Tout joueur devant s'absenter durant la compétition devra en référer aux juges arbitres et à la table de marque et obtenir l'accord de ces derniers.
- 28- Seuls les vainqueurs et finalistes de chaque tableau seront récompensés.
La remise des récompenses des simples et des mixtes aura lieu le samedi, celle des doubles dames et doubles hommes le dimanche.
- 29- L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est celle rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance

médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer aux juges arbitres avant son premier match du tournoi.

30- Tout joueur ayant connaissance d'une sanction disciplinaire à son encontre ne peut pas s'inscrire à la Coupe de la Loire.

Chaque participant inscrit à cette compétition doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré « FORFAIT » après la date de tirage au sort (voir article « 17 ; forfait » du RGC et le règlement des forfaits de la FFBad). **En cas de forfait, il devra prévenir l'organisateur de sa non-participation** (si le comité d'organisation n'est pas prévenu et/ou sans réception d'un justificatif et/ou avec sanction à posteriori à l'encontre du joueur forfait consécutive à ce tournoi : les droits d'inscriptions ne seront pas décomptés) **et se justifiera soit par écrit auprès de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton 37, route du Vercors 38500 St Cassien, soit par mail : sophie.bluy@badminton-aura.org , au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition.**

Son/sa partenaire devra prévenir l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou par le joueur) ou de sa non-participation, faute de quoi, il/elle sera inscrit(e) automatiquement avec un autre joueur dans la mesure du possible. S'il n'y a pas de possibilité, l'organisateur avertira le joueur de sa non-participation dans la série concernée.

31- Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents.

32- Toute contestation devra être présentée aux juges arbitres et aux organisateurs de la compétition.

33- Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.

La JA principale : Laure Grangeon Le JA adjoint : Michaël Vial

